

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE BILAN SIMPLIFIE

ANNEXE SIMPLIFIEE COMPTES ANNUELS S3I

EXERCICE DU : 01/01/2020 AU 31/12/2020

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIES DU NUMERIQUE – S3i

C/O Philippe NAELS

822 Avenue de Vaugrenier, La Closerie de Vaugrenier, Villa 21

06270 VILLENEUVE LOUBET

Dernière modification des statuts déposés en mairie de Villeneuve Loubet sous le n°02X2015

Les comptes ont été tenus en € et sont présentés en €.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été arrêtés le 31/12/2022 par le trésorier
et approuvés le 04/04/2022 en Assemblée Générale des adhérents.

Date de publicité des comptes : 04/07/2022

Adresse du site de publicité :

<https://s3i-france.com/wp-content/uploads/2023/04/ComptesS3i2020.pdf>

2020

Bilan simplifié							
ACTIF	N			N-1	PASSIF	N	N-1
	Brut	Amort.	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS SYNDICAUX	10 243,18	
Actif incorporel					Réserves générales	9 754,68	
Actif corporel					Réserves dédiées (1)		
Actif financier					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice	488,50	
					PROVISIONS (1)		
ACTIF CIRCULANT					FONDS DEDIES		
Stocks					DETTES		
Créances					Dettes financières		
					Dettes diverses		
DISPONIBILITES	10 243,18		10 243,18	9 754,68			
COMPTE DE REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
TOTAL DE L'ACTIF	10 243,18		10 243,18	9 754,68	TOTAL DU PASSIF	10 243,18	9 754,68

(1) Les « réserves dédiées » concernent le financement d'événements récurrents à caractères pluriannuels, comme les congrès et élections, que le plan comptable ne permet pas d'affecter dans le compte des provisions

Compte de résultat simplifié					
CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
CHARGES D'EXPLOITATION	2 614,00	3 149,50	PRODUITS D EXPLOITATION	3 102,50	3 367,50
Reversements de cotisations			Cotisations	3 102,50	3 367,50
Achats	2 283,58	2 573,09	Subventions publiques		
Autres charges externes			Contributions de financement		
Autres services extérieurs	294,42	540,41	Autres produits		
Impôts et taxes			Transferts de charges		
Charges de personnel					
Autres charges					
Dotations aux amortissements					
CHARGES FINANCIERES	36,00	36,00	PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES CHARGES	2 614,00	3 149,50	TOTAL DES PRODUITS	3 102,50	3 367,50
EXCEDENT DE L ANNEE	488,50	218,00	DEFICIT DE L ANNEE		
RESERVES DEDIEES (1)			REPRISES DE RESERVE (2)		
EXCEDENT RESIDUEL	488,50	218,00	DEFICIT RESIDUEL		

(1) Excédent mis en réserve dédiée au financement d'événements à fréquence pluriannuelle (congrès, élections)

(2) Reprise de réserves constituées les années précédentes et dédiée au financement d'événements à fréquence pluriannuelle

Annexe simplifiée

La présente annexe est établie conformément aux dispositions de la loi 2008-789 du 20/08/2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail et le décret numéro 2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 du code du travail.
Il n'a pas été fait recours à un commissaire aux comptes.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2020, sur une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009

Les documents dénommés états financiers comprennent le bilan simplifié, le compte de résultat simplifié et l'annexe simplifiée.

Le syndicat n'emploie aucun salarié.

Les comptes sont présentés en utilisant les comptes comptables des règles de la comptabilité générale de classe 6 pour les comptes de charges et de classe 7 pour les comptes de produits.

Présentation de l'annexe comptable : conformément aux dispositions légales, les ressources ne dépassant pas 230 000 € le syndicat est admis à présenter une annexe comptable simplifiée.

Sont présentés : Un compte de résultat simplifié, un bilan simplifié et la présente annexe simplifiée. Les dettes sont enregistrées en compte de bilan.

L'organisation ne dispose d'aucun patrimoine immobilier.

Par simplification et compte tenu du fait que le syndicat possède aucun bien mobilier, il n'a pas été tenu de tableau d'amortissement.

Informations à caractère fiscal : Le syndicat est exonéré des impôts commerciaux compte tenu de ses activités d'utilité sociale et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.
Il n'est pas tenu de caisse en espèces.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Syndicat S3i a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels de associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement. Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts du syndicat S3i.

Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits. Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2 du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

Le syndicat ne contrôle aucune personne morale dont il aurait l'obligation de consolider ou de joindre les comptes annuels à la présente annexe simplifiée.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Produits à recevoir : 0

Charges constatées d'avance : 0

Fonds syndicaux : 10 243,18

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants (exercice comptable d'ouverture)

Fonds syndicaux	Montant au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2020
Réserves	9 536,68	218,00		9 754,68
Report à nouveau				
Résultat	218,00	270,50		488,50
TOTAL fonds syndicaux	9 754,68	488,50		10 243,18

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ressources annuelles

Les comptes de l'exercice se caractérisent par les ressources inférieures à 230 000 €.

Syndicat S3i a enregistré en comptabilité pour 3 102,50 euros de ressources naturelles courantes :

Ressources courantes	
Cotisations	3 102,50
Subventions publiques	0
Contributions de financement	0
Autres produits	0
Transferts de charges	0